

# Compte-rendu du Conseil d'Administration du bureau du 6 avril 2018

Postée par [Aymeric Delaplace](#) le mardi 10 avril 2018 à 07:00

Voici le compte-rendu du bureau du 6 avril 2018 :

RÉUNION du CA du BUREAU du vendredi 6 avril 2018

PRÉSENTS : DELAPLACE Aymeric, PADOVANI Jean-Dominique, ALMARCHA Julien, BOUQUET Aurélien, MIGOT Nicolas, CHAUSSELAT Jacques, de MATTEÏS Éric (retard), GOJJAT Guillaume, DA SILVA Michèle.

ABSENTS : GRAND Dominique (excusé).

Ordre du jour :

- 1 – Coupe de France des clubs,
- 2 - Concours officiel du 07/04/18,
- 3 – Problèmes internes,
- 4 – Questions diverses.

Début de la réunion à 19h35.

Secrétaire de séance : Aymeric DELAPLACE.

1) Coupe de France des clubs :

La première rencontre devant se jouer avant le 13 mai, nous avons fait un tour des membres du bureau pour savoir s'il y a eu des propositions de capitaneat. Seul Cali a reçu une demande de la part de Jean-Pierre Delarbre.

Pado s'était proposé au dernier bureau mais il s'est rétracté apparemment quelques jours avant la réunion. Etant donné le fait que le capitaine nécessite une période de préparation, nous avons soumis au vote la proposition de JP : aucun vote contre, 3 abstentions.

Addendum : il apparaît que Guy Bienarivé s'était proposé pour ce capitaneat mais auprès de Tonio Da Silva (mari de notre secrétaire) mais que cette info n'est pas remontée comme elle aurait dû. De plus, Eric Girard se proposant dans la foulée, nous allons nous concerter via les courriers électroniques afin de savoir si nous remettons en question le premier vote pour tenir compte de cette nouvelle situation.

2) Concours du 07/04 :

Le Jet du but se fera à 14:30, concours A, B, C. La table sera tenue avec le pc du club sur le logiciel Gestion\_Concours et notre président s'est proposé pour le faire puisque les « compétents » seront absents ou indisponibles.

Selon les disponibilités de chacun, certains membres se sont proposés pour tenir la buvette et les sandwiches.

3) Problèmes internes :

Le président a choisi de commencer par le « problème membre X » : il lui a rappelé plusieurs choses dont le fait qu'être au bureau d'une association n'est lié à aucun privilège ni passe-droit. Ceci est dû à une plainte et plusieurs remarques de membres qui ont pu observer un comportement douteux de sa part lorsqu'il passe derrière la buvette ; il se sert en boissons et en sandwiches mais ne paye pas. Il n'a aucune explication à

cela. La dernière en date concerne le membre Y qui était responsable de la buvette pour dépanner une équipe alors qu'il passait un soir de match. Vu sa corpulence et son énergie dans l'activité, lorsque X a voulu passer derrière la buvette, Y lui a demandé de rester de l'autre côté pour ne pas se gêner, et que tout se passait bien pour le moment. X lui aurait répondu qu'il était au bureau et qu'il avait le droit. Ensuite Y a ramené des pizzas puisque personne ne s'est occupé d'acheter du pain. X s'est servi des parts sans les régler, Y a mis 5€ de sa poche pour combler le déficit causé. Ce afin de ne pas être accusé si les comptes montraient un certain manque... Y a pu observer X boire un verre sans le payer, Y lui a fait la remarque et X aurait répondu qu'en raison du « travail » qu'il venait d'accomplir, il y avait droit...

Notre Président a rappelé à X qu'il avait plusieurs dettes auprès de l'association : (...).

Sans vouloir être définitif, notre président a demandé à X de « corriger » son comportement au plus vite. X a immédiatement mal pris ces remarques, en a contesté quelques unes, a menacé d'aller ailleurs, et ne participe plus aux événements du club...

Ensuite, le président a traité le « problème membre Z ».

Notre trésorier a expliqué la chronologie suivante : après 5 jours de promesses non tenues auprès de notre trésorier, ce dernier a choisi de ne plus l'inscrire au premier qualif de la saison pour n'avoir pas commencé à régler sa licence, en envoyant un dernier mail au comité fédéral, qui n'est jamais arrivé pour des raisons de panne technique sur le réseau orange. Au vu de cette non-inscription, Z s'est empressé de contacter le comité fédéral afin de « forcer son inscription » par une manipulation verbale. Inscrit finalement par le comité fédéral pour la raison qu'il n'a pas reçu le second mail du trésorier, ce dernier, au vu de la présence de Z au « tirage » du qualif a décroché son téléphone et « mis en boîte » le comité fédéral...

[ndlr. : Jacques Chausselat a quitté l'assemblée, nous ne sommes plus que 8]

Nous avons demandé à Z (y compris via un mail officiel du président de notre association) de ne pas participer à ce qualif malgré la menace du forfait : il a refusé et a voulu y participer coûte que coûte, vaille que vaille ! Il a donc fait ce qu'il a voulu et bénéficié des 2,5€ d'inscription que le club a payé.

Sans vouloir tenir compte des bruits de couloir, en ne se tenant qu'à ces faits, notre trésorier a demandé qu'il soit interdit de Coupe de France des clubs 2017 et évincé de l'association pour avoir grandement nui à sa réputation auprès du comité fédéral ainsi qu'avoir semé la zizanie au sein du club et sur les réseaux sociaux, juste pour avoir un « avantage » sur toute la masse.

Le président a proposé de lui « sucrer » toutes les inscriptions et lui demander un remboursement intégral et immédiat des 40€ de la buvette ainsi que les 2,5€ du qualif.

Z se réfugie derrière le fait qu'il n'est pas le seul à n'avoir pas payé sa licence, alors que les autres sont inscrits. Il oublie que les autres n'ont jamais menti pour obtenir quoi que ce soit et que TOUS ont un accord avec notre trésorier, pas lui. Notre trésorier a précisé que ça sentait l'arnaque depuis le début puisque ce n'est « jamais lui qui paye sa licence ».

Nous avons procédé à un vote de bureau afin de traiter ce cas en interne plutôt qu'auprès de la CE qui comporte 3 externes.

- Pour l'éviction de Z : 4 pour, 3 contre, 1 abstention.

- Pour son interdiction de Coupe de France : 5 pour, 3 contre.

- Pour son interdiction de championnats/qualifs et le remboursement intégral de sa dette : nous avons pensé que la sanction du non-renouvellement de sa licence et de sa qualité de membre de l'association pour 2019 suffisait à sa peine.

#### 4) Questions diverses :

Dodo a réservé un repas complet pour 2 à Féniers, que nous allons offrir à Gilbert et Lucette pour l'ensemble de son travail bénévole. Pado a réglé 54€ auprès du restaurateur.

Yugel Avci s'est proposé pour organiser et gérer la buvette et les stocks. Nous avons voté : 7 pour, 1 contre et 1 abstention [ndlr. : Jacques Chausselat était encore présent pour ce vote]. Il aura les clefs et commencera

son travail dès le jour du concours officiel (07/04).

Le président a voulu rappeler ou redéfinir le rôle du secrétaire de l'association mais Michèle a refusé ce rôle qu'elle ne connaissait pas, elle démissionne de ce rôle.

Pado a donné sa démission du bureau et donc de son rôle de trésorier : il a rendu les clefs, les papiers, les chèquiers, les caisses etc. à notre président qui assurera l'intérim.

Concernant le projet de transformer la salle en boulodrome officiel, le président a contacté le professeur de métallerie Fred Flerit qui nous a proposé de créer la structure par tranches comme prévu initialement mais de ne pas mettre en chantier la salle avant d'avoir tout préparé. Cela éviterait de fermer l'accès trop longtemps. Il pense pouvoir réaliser le montage final en une petite semaine. A étudier pour 2019.

Fin du C.A. vers 21h45.

Le secrétaire de séance  
Aymeric DELAPLACE

-----

Une nouvelle réunion aura lieu le vendredi 13 à 19h00 afin de préparer la suite...

---

La Pétanque Felletinoise - Concentration & Maîtrise de Soi

[http://felletin.petanque.free.fr/nuked/index.php?file=News&op=index\\_comment&news\\_id=116](http://felletin.petanque.free.fr/nuked/index.php?file=News&op=index_comment&news_id=116)